

Berne, le 3 septembre 2020

Communiqué de presse

«Handicap & politique 3/20»

Retour au travail en dépit du coronavirus?

Les mesures du Conseil fédéral pour atténuer les effets de la crise du coronavirus sur l'emploi ne seront pas éternelles. Pas un jour ne se passe sans l'annonce de licenciements de la part de grandes enseignes. Une chose est certaine : nous nous dirigeons à grands pas vers une crise majeure de l'emploi, et les personnes en situation de handicap pourraient être les premières à en faire les frais. Dans [ce numéro de « Handicap & politique »](#), vous découvrirez les points de vue des personnes concernées et des milieux syndicaux et patronaux.

Le télétravail est-il une opportunité pour les personnes en situation de handicap, ou risquent-elles de disparaître des radars du marché du travail?

La pandémie révèle de nombreuses failles en matière d'égalité pour les personnes handicapées et de protection des personnes vulnérables au coronavirus, dont certaines vivent péniblement l'isolement auquel elles sont toujours contraintes. Or, la nouvelle Ordonnance 3 COVID-19 ne les protège plus d'un licenciement.

Création d'une organisation de branche des employeurs et employeuses vivant avec une assistance

Les personnes handicapées vivant à domicile ont la possibilité, depuis 2012, d'engager des assistantes et assistants par le biais de la contribution d'assistance de l'assurance invalidité.

Ce rôle d'employeur est méconnu et parfois difficile à endosser. Pour représenter les intérêts de ces personnes et faire entendre leur voix au sens du partenariat social helvétique, AGILE.CH va prochainement créer une organisation de branche. Avis aux personnes intéressées.

Politique sociale

Qu'il s'agisse du projet de stabilisation AVS 21 ou de la révision de la Loi sur la prévoyance vieillesse, ces deux réformes majeures dont le Parlement s'empare cet automne ne seront pas sans conséquences pour les personnes en situation de handicap et leurs proches, à plus forte raison si elles sont des femmes.

Prise en charge par des proches, temps partiels, précarisation des conditions de travail, inégalités salariales : les femmes handicapées sont doublement concernées par ces deux projets encore et toujours basé sur le modèle d'un homme sain, qui travaille 40 ans à plein temps et reste toute sa vie marié à la même personne...

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap

Tél: 031 390 39 39, catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faîtière défend les intérêts de ses 41 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par des personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que les proches.